

effectivement de toutes les phases de l'administration qui s'y rattache, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse agit en plusieurs domaines où l'initiative provinciale est nécessaire et appropriée à cause de l'importance de la pêche pour l'emploi, l'industrie, le commerce et les loisirs.

Dans le domaine de la pêche commerciale, le soin des intérêts du gouvernement provincial incombe au ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse. La Commission de prêts aux pêcheurs relève de ce ministère tandis que la Commission de prêts industriels est administrée par le ministère du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse; la première prête aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de moteurs, et la seconde consent des prêts pour la construction ou l'amélioration d'usines de conditionnement. Des ingénieurs veillent à l'inspection et aux études pour le compte des Commissions de prêts, en même temps qu'ils fournissent de l'aide technique et des conseils aux personnes qui demandent des prêts et aux autres personnes intéressées à la pêche et aux industries connexes, notamment celle de la construction de bateaux. Des instructeurs donnent des cours sur le soin et l'entretien des moteurs marins, sur les principes de navigation et sur l'étude, la fabrication et l'entretien des engins de pêche. La Division de la formation professionnelle du ministère du Travail aide beaucoup à l'exécution de ce programme. Les cours sont souvent complétés par des renseignements fournis sur place à des petits groupes ayant besoin d'aide technique pour faire face à des problèmes particuliers. Grâce à l'aide financière ou technique fournie par le gouvernement fédéral, le ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse organise et fait la démonstration de méthodes et d'engins de pêche encore inessayés dans certains secteurs ou dans tous les nombreux secteurs de pêche de la province.

Pêche sportive.—Ces dernières années, la Nouvelle-Écosse, par l'entremise de la Division de la faune de son ministère des Terres et Forêts, a dépensé de fortes sommes pour améliorer certains cours d'eau de la province en vue d'y faciliter la migration du saumon. Un réseau de bassins d'élevage pour le saumon, d'une capacité de production annuelle de 200,000 saumoneaux, a été créé sur la rivière Medway, dans le comté de Queens. On en a également aménagé un pour la truite sur la rivière Moser, dans le comté d'Halifax, dont la production annuelle peut atteindre 100,000 truitelles. Un biologiste est au service de la Division à plein temps.

Nouveau-Brunswick.—La pêche de commerce est l'une des principales industries fondamentales de la province. Plus de 6,500 pêcheurs et 2,800 ouvriers d'usine y travaillent. Le revenu brut des pêcheurs dépasse 9 millions de dollars, et l'ensemble des produits de la pêche a une valeur marchande d'environ 33 millions de dollars par année.

Les pêches dans les eaux à marée et dans les eaux intérieures du Nouveau-Brunswick relèvent du ministère fédéral des Pêcheries, mais la pêche sportive dans les eaux de la Couronne est administrée par le ministère provincial des Terres et des Mines. En vue de compléter les initiatives du ministère fédéral des Pêcheries et dans le dessin de réaliser l'application pratique des données obtenues de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et d'autres organismes, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé son propre ministère des Pêcheries en 1963. La Commission de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, antérieurement administrée par le ministère de l'Industrie, a été rattachée au nouveau ministère et trois nouvelles Directions ont été créées: Administration, Construction et entretien des bateaux, et Formation des pêcheurs et pêche d'exploration. Le ministère prend aussi en charge l'inspection du poisson en vertu de la loi sur l'inspection du poisson adoptée en 1964 par la législature du Nouveau-Brunswick.

Depuis sa création en 1946, la Commission de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick a déboursé plus de 9 millions de dollars pour la construction de navires de pêche et l'achat d'engins et d'outillage moderne pour les pêcheurs de commerce de la province. Des prêts allant de \$1,500 à \$3,000 sont consentis aux pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux et de moteurs destinés à la pêche du homard, tandis que des montants allant de \$15,000 à \$225,000 sont prêtés aux pêcheurs hauturiers et aux sociétés pour la construction de bateaux modernes de pêche à la seine danoise ou à la seine coulissante et de chalutiers.